

Association Maison Notre Dame du Sacré Cœur
Maison d'enfants Clair Logis
5, square Lamarck
75018 PARIS
Tél. 01 53 41 82 50
www.clair-logis.org

RAPPORT D'ACTIVITE

2007

Association Maison notre Dame du
Sacré Cœur



Maison d'Enfants à caractère social

- Clair Logis -

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES ENFANTS ACCUEILLIS	5
BILAN DU TRAVAIL EDUCATIF	14
LES MOYENS.....	16

Remerciements : A l'ensemble des personnes travaillant et intervenant à Clair Logis sans lesquelles ces activités ne pourraient exister.....

INTRODUCTION

Présentation de l'association

L'association Maison Notre Dame du Sacré Cœur a vu le jour en 1897 à Paris. L'Abbé Deleuze fit construire sur un terrain vague de la rue Lamarck un orphelinat dont il confia la gestion à des religieuses qui agissaient dans le quartier pour lutter contre la pauvreté.

En 1914, les orphelins s'étant multipliés, un second immeuble plus vaste fournira une chapelle, une cuisine, des réfectoires, et des locaux pour les religieuses devenues aussi plus nombreuses. L'orphelinat vivait alors exclusivement de la charité publique et de l'attention particulière que portait certaines personnalités tels que Madame Le Lorier, sœur de Monsieur le Ministre Paul Reynaud, Monsieur le Vicomte Robert de Mentque bienfaiteur de la première heure.

Au cours de ce siècle, l'Association a connu les évolutions nécessaires à sa pérennité.

L'association Maison Notre Dame du Sacré-Cœur a été déclarée à la préfecture de police le 20 décembre 1952. Son but : l'éducation et l'instruction de petits garçons pauvres de six à quatorze ans. Le siège social : 5, square Lamarck, Paris.

En 1971, les statuts de l'association ont été remaniés et déposés le 21 janvier 1971, le but a été modifié : « l'association a pour but de gérer des maisons d'enfants à caractère social, plus particulièrement celles des enfants de cinq à quatorze ans. »

Une première demande d'habilitation a été déposée en 1971, refusée à plusieurs reprises, elle est acceptée en 1975. « L'association Maison Notre Dame du Sacré Cœur est habilitée à recevoir dans la maison d'enfants Clair Logis qu'elle gère 5 square Lamarck à Paris 18^{ème}, 44 mineurs filles et garçons de 4 à 12 ans placés par les autorités judiciaires en application des articles 375 à 375-8 du Code Civil. »

Depuis 1987 sous la présidence de Monsieur Boccara, l'Association Maison Notre Dame du Sacré Cœur qui ne gère plus que la maison d'enfants Clair Logis a entrepris toute une série de rénovations architecturales qui ont permis de proposer aux enfants accueillis une structure de qualité. Cette réhabilitation se terminera en 1999 par la réfection de la cuisine collective.

Le but de l'association est resté le même depuis sa création mais il s'est adapté au cours des années aux réalités sociales. Gérer la «maltraitance» des enfants sans oublier que dans la plupart des situations qui nous sont confiées, ce n'est pas l'enfant qui est la cause de son placement, mais son milieu familial, au placement doit être associé un travail avec le milieu familial qui doit s'exercer avec la collaboration de l'autorité de placement.

Au regard de ce projet existant depuis 1897, il est important de préciser que l'association Maison Notre Dame du Sacré Cœur dépasse le cadre des individus qui y ont œuvré soit comme religieuse, bénévole ou salarié. Même si des hommes et des femmes ont marqué l'association et des enfants qui ont séjourné à Clair Logis, c'est le travail collectif qui est éducatif.

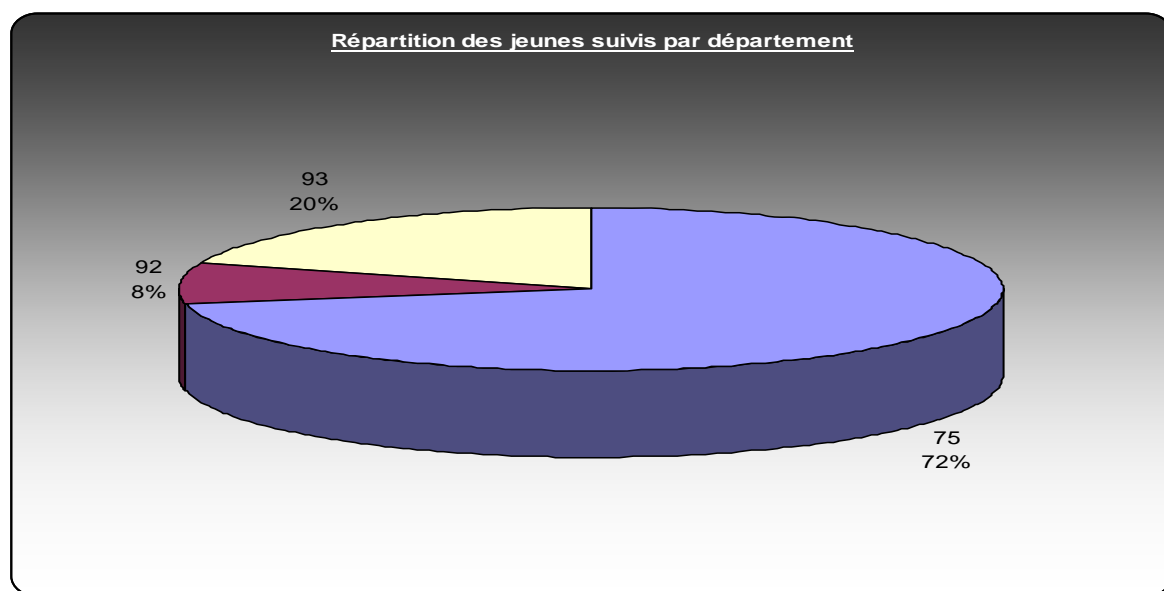
LES ENFANTS ACCUEILLIS

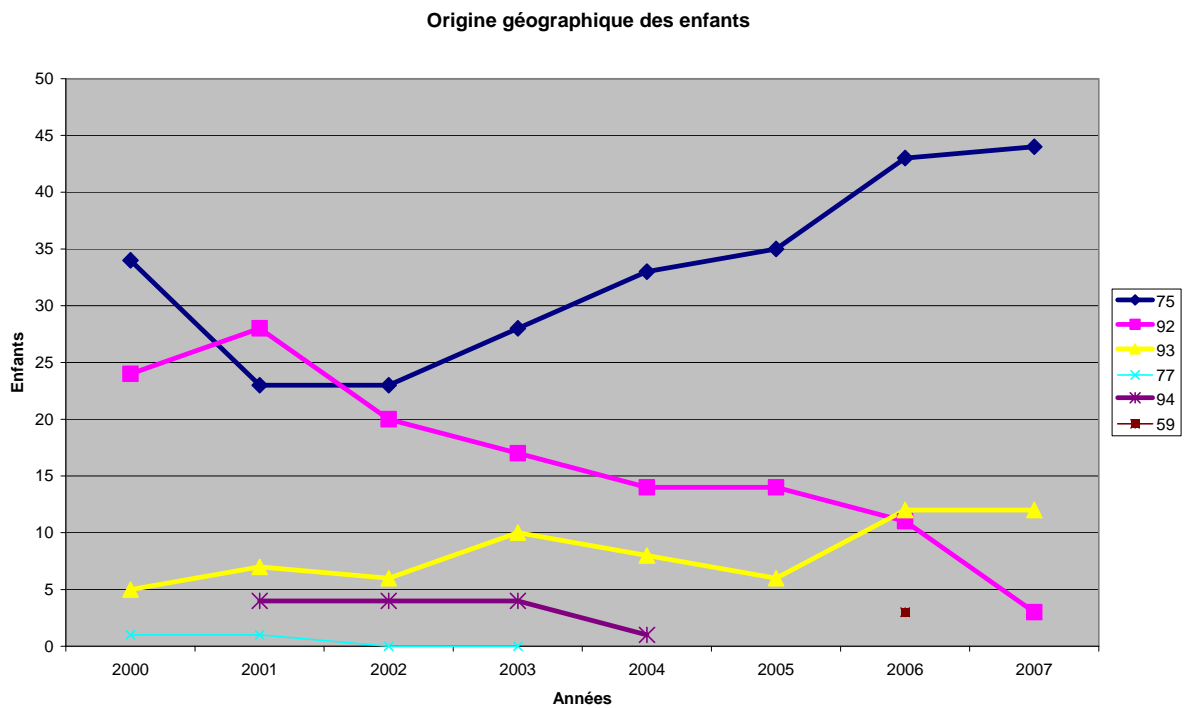
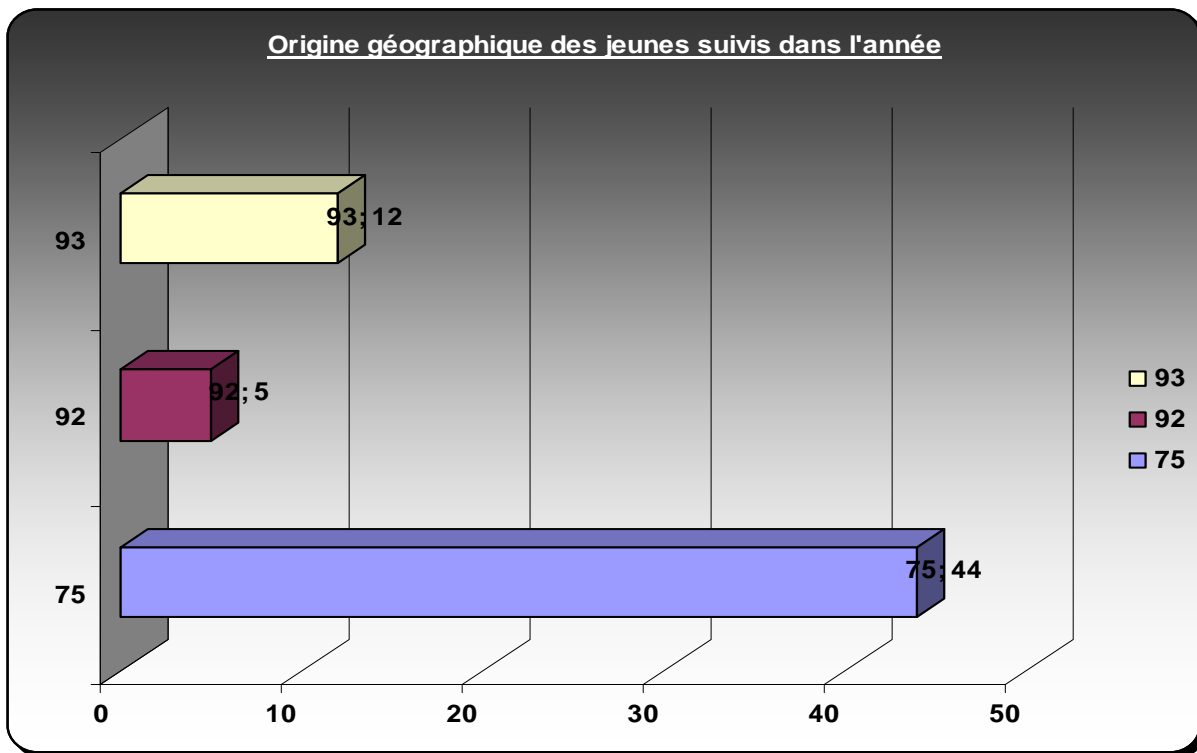
Les enfants accueillis

La maison d'enfants Clair Logis a accueilli au cours de l'année 2007 soixante et un enfants dont trente huit garçons et vingt trois filles. Il y a eu cette année douze entrées pour treize sorties. La maison d'enfants reçoit des enfants âgés de quatre à douze ans dans le cadre de la protection de l'enfance au titre de l'article 375 du code Civil.

Origine géographique des enfants accueillis

L'établissement accueille des enfants de Paris et des départements de la petite couronne. La maison d'enfants se veut être un établissement de proximité permettant si cela est possible le maintien du lien familial ou en tout cas un travail pour la restauration de ce lien si cela est possible et nécessaire. L'établissement est repéré par les partenaires comme compétent dans ce domaine et au-delà d'un choix pour la proximité géographique il y a un choix pour ce savoir-faire. En 2007 Clair Logis a reçu quarante quatre parisiens, cinq enfants des Hauts de Seine, douze enfants de la Seine Saint Denis.

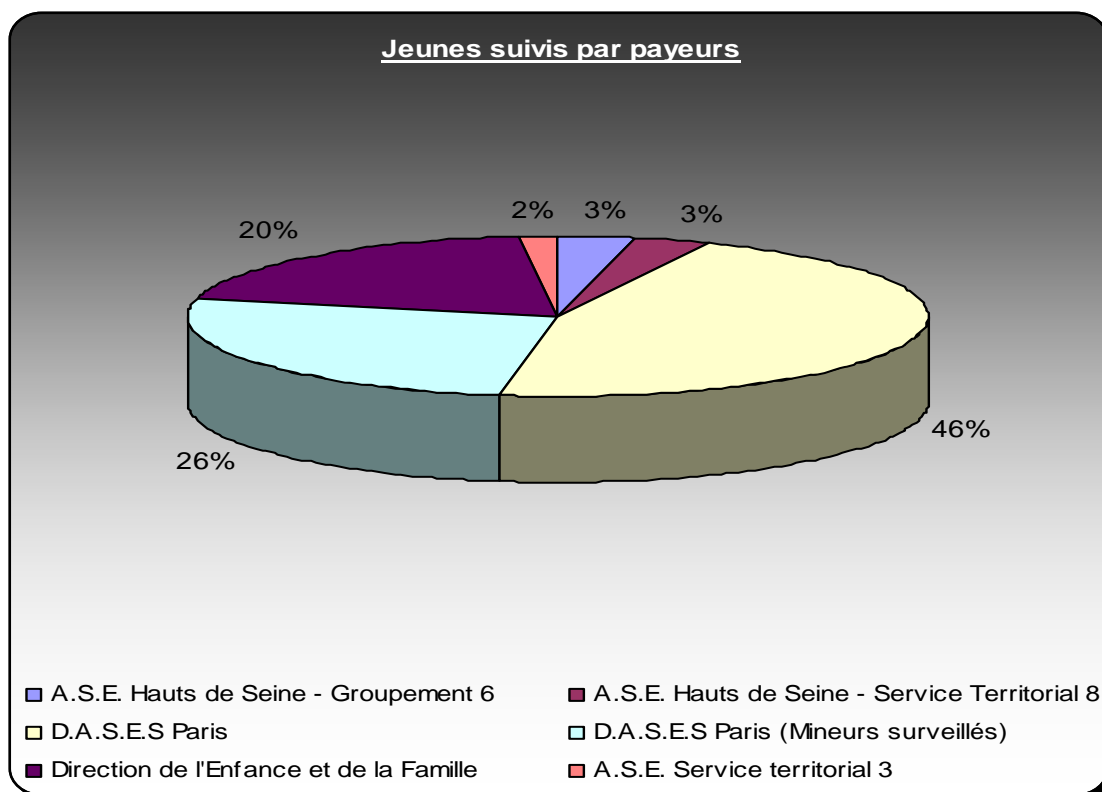
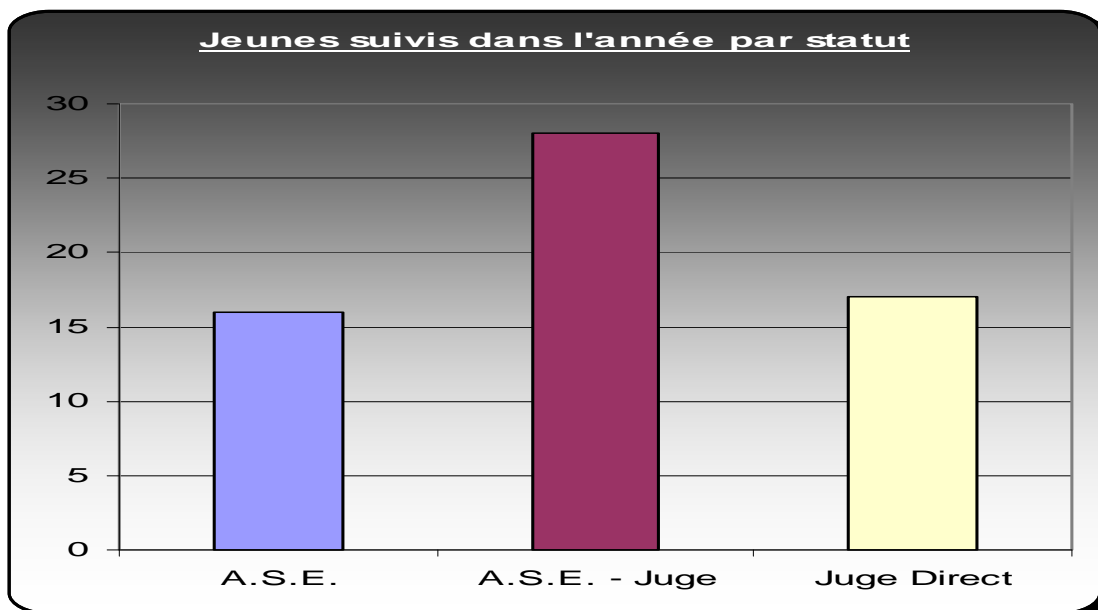




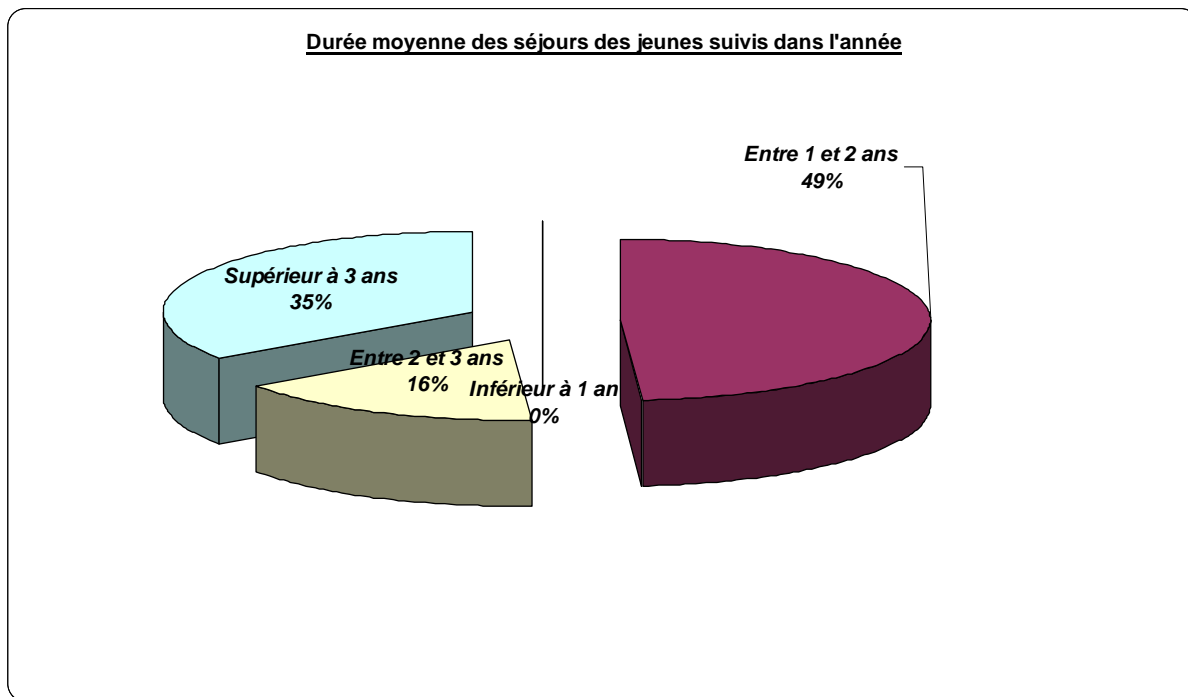
Type de prise en charge.

La maison d'enfants accueille des enfants placés soit exclusivement par le juge des enfants (seize enfants), soit confiés par le juge des enfants à l'aide sociale à l'enfance (vingt huit enfants).

Les placements directement effectués par l'aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un accueil temporaire représentent dix sept situations.



Durée moyenne des séjours des enfants suivis dans l'année :



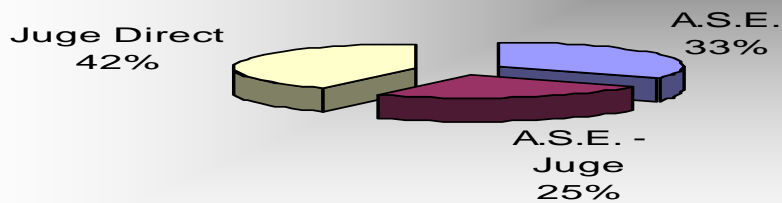
Motifs de placement.

L'établissement accueille de jeunes enfants, dont les motifs de placement sont essentiellement des mesures éducatives et de protection de l'enfance. Ces mesures de protection et d'éducation sont destinées à :

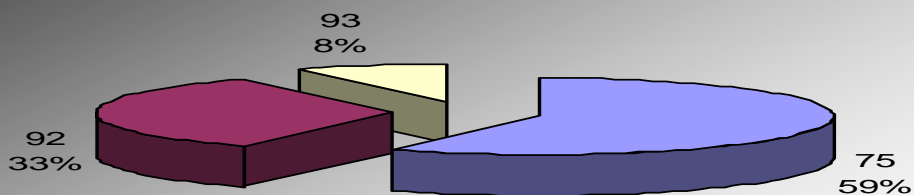
- ◆ protéger et éloigner du danger.
- ◆ suppléer provisoirement aux difficultés des parents à mettre en œuvre leurs responsabilités éducatives.
- ◆ Accompagner l'enfant dans une évolution personnelle.
- ◆ Préparer éventuellement les conditions d'un retour en famille.

Il serait réducteur de classer les raisons du placement. Il y a carence éducative dans toutes les situations. Ces carences peuvent se manifester par des mauvais traitements, de la violence, des suspicions d'inceste, de l'abandon, de la surprotection, des conflits de droit de garde en cas de divorce.

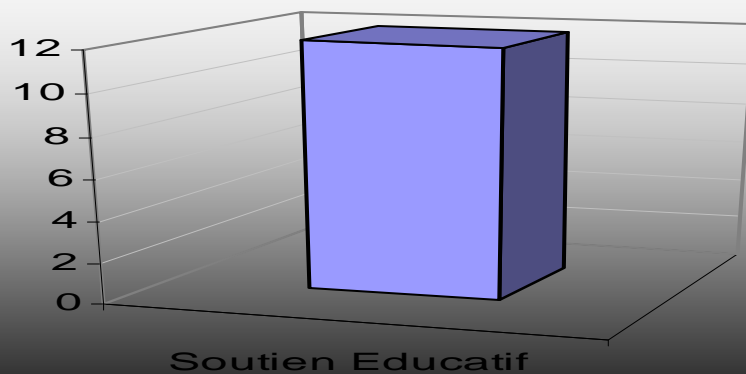
Répartition des jeunes admis par mesure



Répartition géographique des jeunes admis

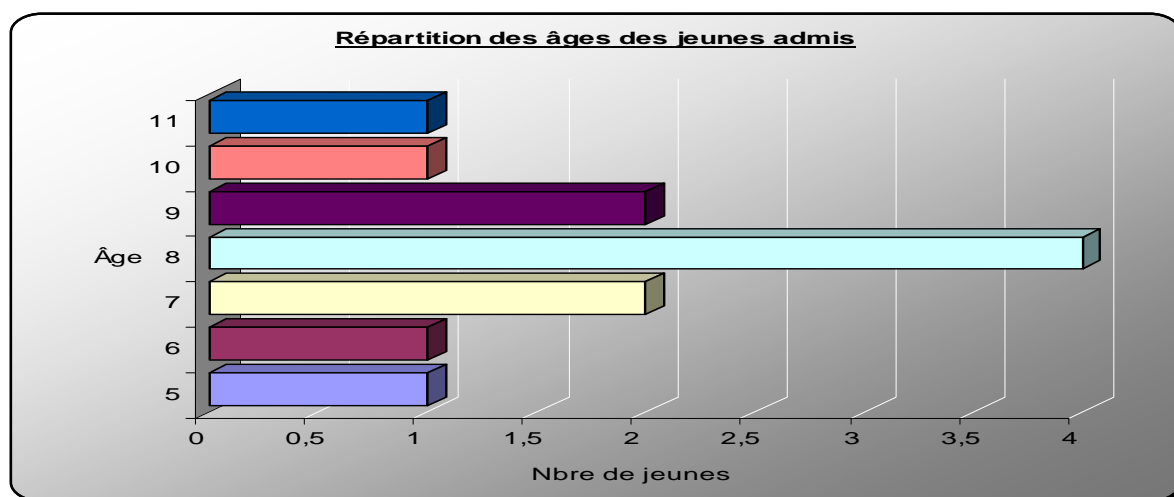
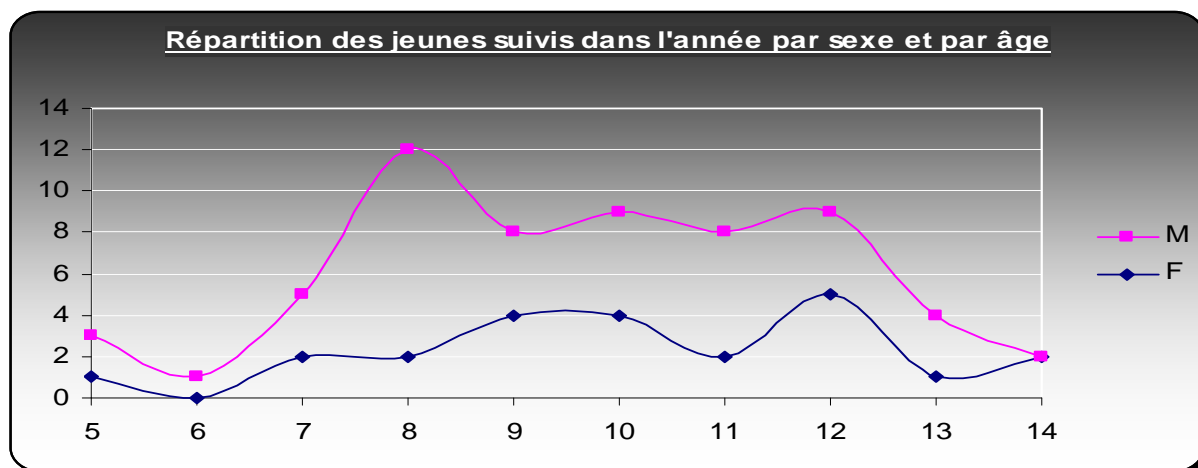


Répartition des jeunes admis par motif d'admission



Age des enfants

L'année 2007 fait apparaître une moyenne d'âge de 9 ans. L'établissement a accueilli un peu plus de garçons que de filles vingt trois filles et trente huit garçons. Avec une majorité d'enfants âgés de huit ans (14).

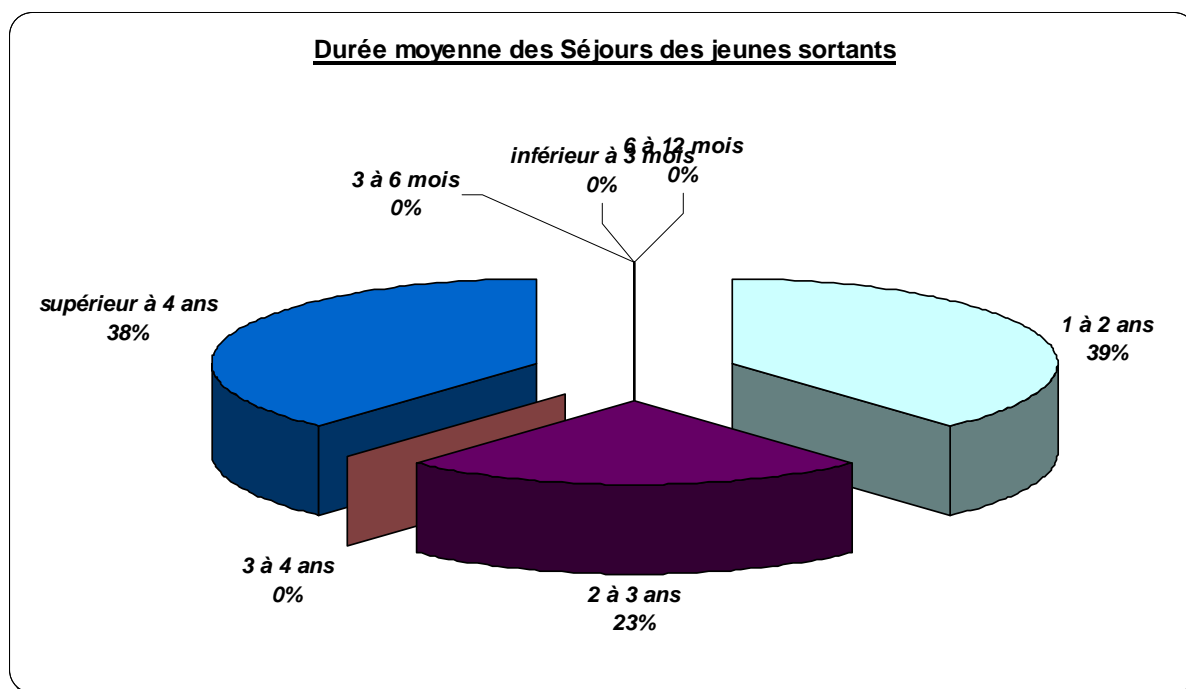


Durée de séjour

La durée moyenne des séjours est d'une année et demie.

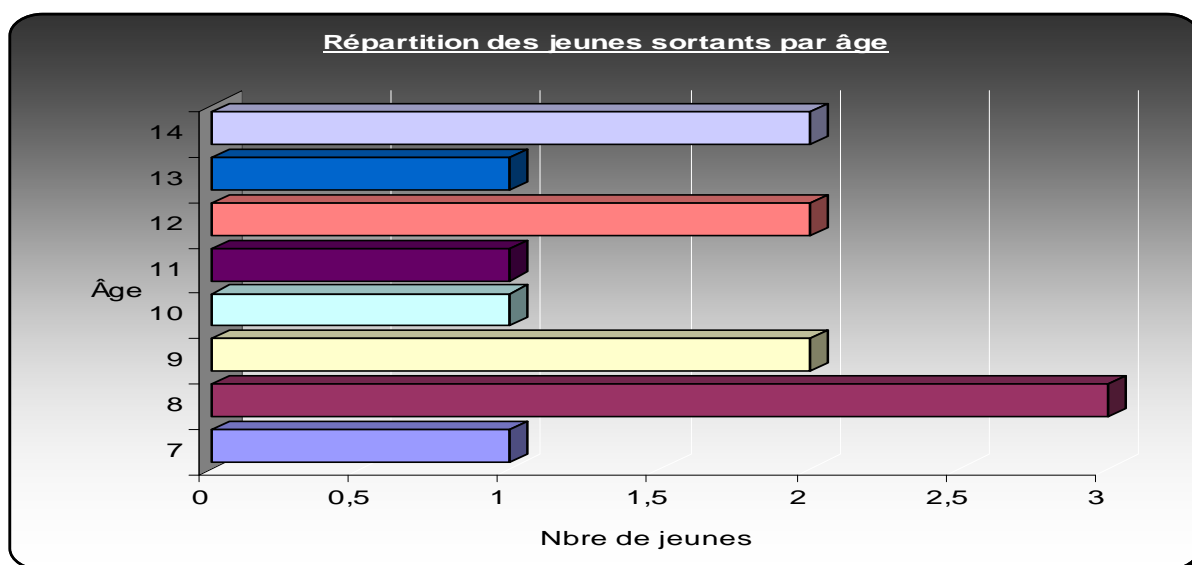
Les durées de placement de un à cinq mois ne concernent que les enfants accueillis depuis le mois de septembre 2007.

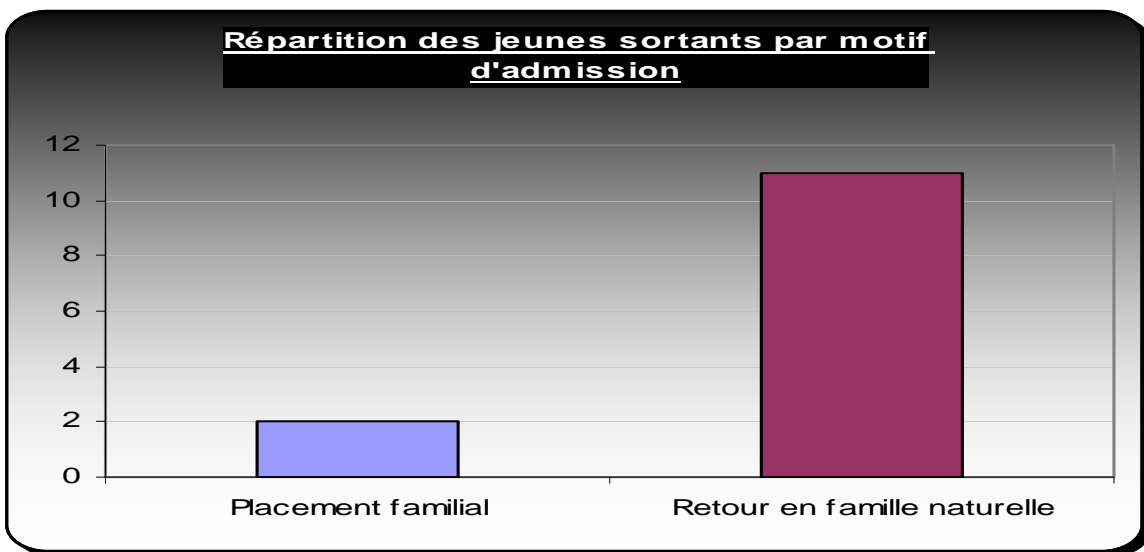
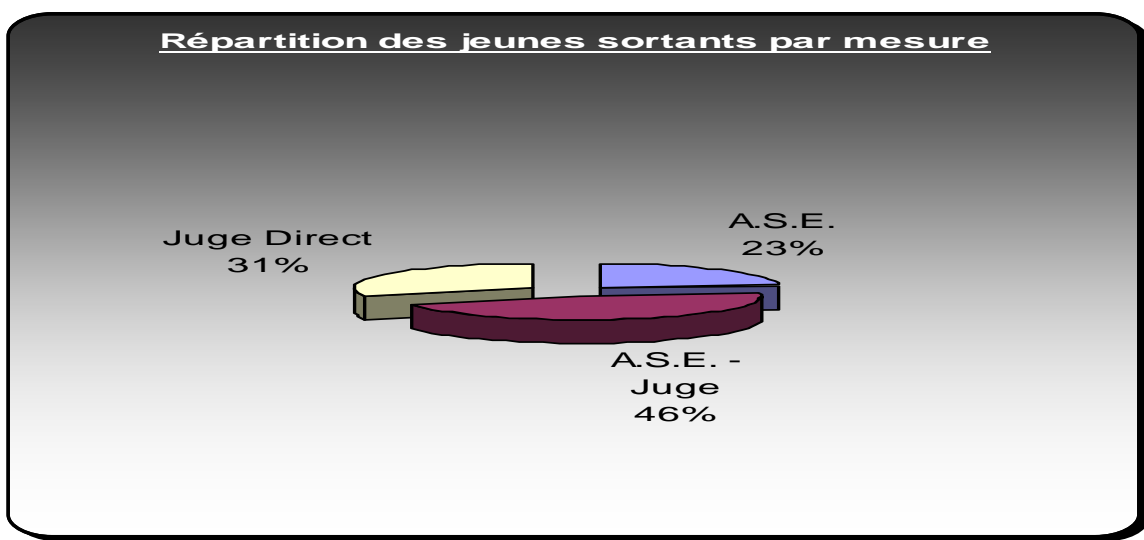
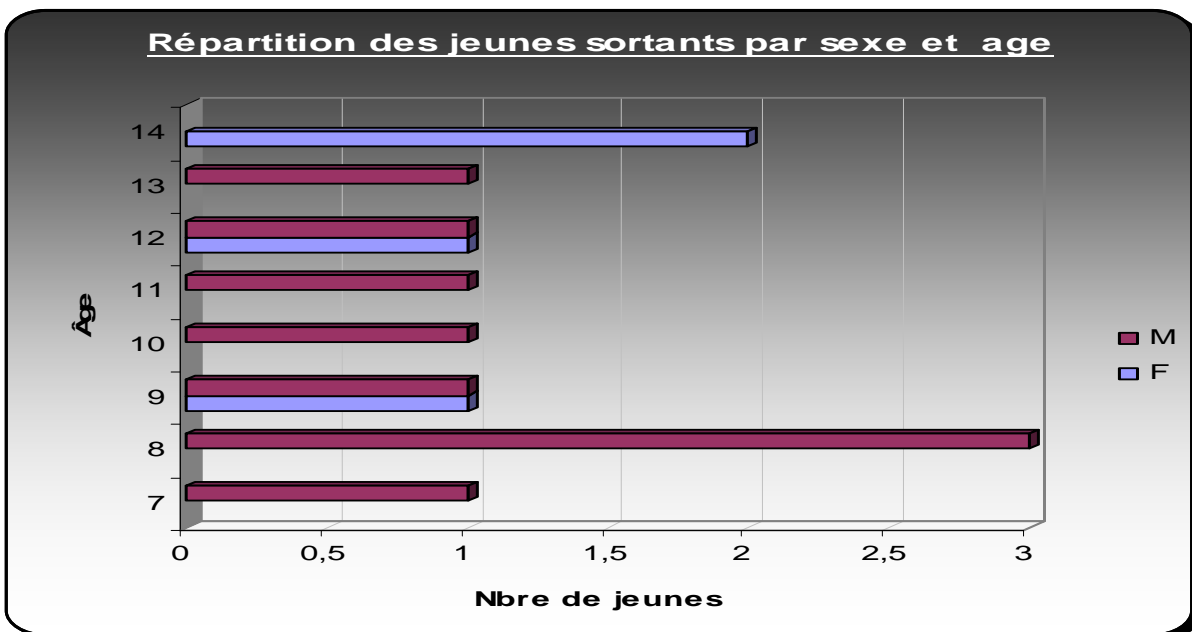
La durée moyenne de séjours des enfants sortis en 2007 se répartie comme l'indique le tableau ci-dessous :



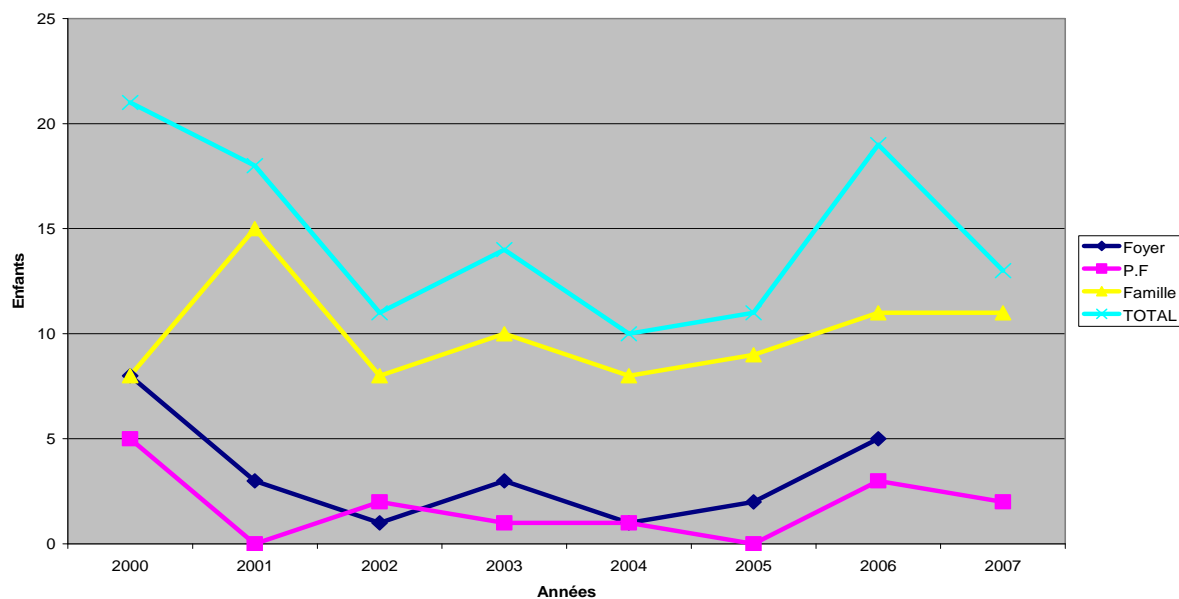
Orientation en fin de séjour.

Onze enfants ayant quitté l'établissement en 2007 sont retournés dans leur famille, et deux en placement familial.

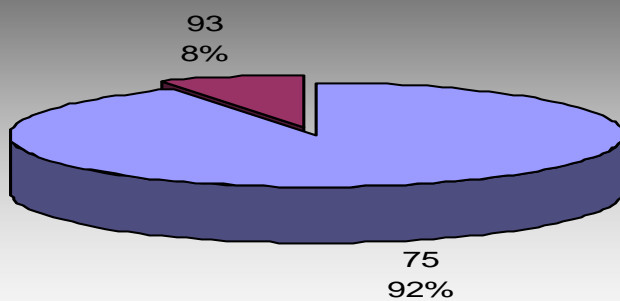




Accueil à la sortie



Répartition géographique des jeunes sortants



BILAN DU TRAVAIL EDUCATIF

Nous avons choisi cette année de vous présenter dans le cadre du rapport d'activité 2007 un bilan du travail qu'effectue l'établissement avec les partenaires, que ce soit des partenaires institutionnels (Aide sociale à l'enfance, Ecole, Centre Médicaux-psychologique, Thérapeute) mais aussi des partenaires « privés », (Les magasins Carrefour, Uriopss, Caisse des Dépôts).

Le travail en partenariat est à la fois indispensable dans la prise en charge des enfants et exige une bonne connaissance à la fois des services et des personnes afin que chacun soit bien à sa place afin que la collaboration soit bénéfique pour les enfants accueillis.

Aujourd'hui, le projet d'établissement de la maison d'enfants est globalement reconnu dans sa spécificité à la fois par les partenaires institutionnels mais aussi les autres (associations, club de sport, ...) et surtout les familles. Une de ses orientations visant une prise en charge individualisée de l'enfant accueilli et un accompagnement de proximité de sa famille est désormais repérée par l'aide sociale à l'enfance de Paris, des Hauts de Seine et de la Seine Saint Denis et surtout par les juges des enfants. Cette pratique est en cohésion avec la [Loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance](#) qui est venu renforcer les dispositions de la **LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale** en ce qui concerne les mises en place de nouvelles pratiques afin de prendre en compte le droit des personnes mais aussi de leur permettre d'être acteur et d'accomplir leur devoir envers leurs enfants.

En effet, l'idée que de séparer temporairement ou définitivement l'enfant de sa famille n'est pas l'unique manière de protéger un enfant des difficultés qu'il encoure au sein de son environnement familial fait son chemin.

Il est même de plus en plus fréquent que nous soyons désormais sollicités d'emblée pour des accueils de plus en plus personnalisés. Dès l'admission un projet individualisé est élaboré et va être durant toute la durée de l'accueil à la maison d'enfant le fil conducteur de notre réflexion. Pour plus d'efficacité, il est incontournable d'associer à cette élaboration les différents interlocuteurs concernant la situation de l'enfant et de sa famille soit les services de l'aide sociale à l'enfance, le Juge et l'école dans la mesure où chacun à sa place va interférer et contribuer à la bonne évolution du dit projet.

A partir de ce postulat il va y avoir nécessité à collaborer avec l'ensemble de ces partenaires pour que nos échanges ne soient pas qu'un échange d'informations mais deviennent constructifs. Charge à nous de poser un diagnostic, de convaincre, d'argumenter pour que notre travail soit une aide pour les enfants et leurs familles.

Cette manière de faire va demander une certaine vigilance et la volonté de clarifier nos objectifs, d'écouter celles de nos interlocuteurs (famille, travailleurs sociaux, instituteurs, thérapeute...), d'accepter des avis contraires qui peuvent aller jusqu'à des mises à jour de contradictions, d'objectifs de travail différents voir des moments conflictuels.

Ce dialogue vise à bien s'entendre et s'expliquer sur les orientations afin de permettre un ajustement des axes du projet défini.

Et si le temps nous était compté !

Ou le temps comme vecteur d'un possible dynamique partagé.

Résister à l'urgence, réfléchir, s'écouter, prendre le temps, remettre les personnes au centre des débats deviennent des impératifs pour éviter des conclusions trop hâtives qui pourraient nous amener à agir à contre sens de la mission pour laquelle nous œuvrons. Ce que l'on voit du premier abord n'est pas forcément la réalité de la situation d'où la nécessité indispensable de faire le tour de la situation sous tous ses aspects, sociologiques, historiques, psychologiques, cognitifs, de capacité à agir. En s'appuyant à la fois sur les écrits, les papiers, mais aussi ce que disent les personnes de leur propre situation, ainsi que les partenaires.

Le risque majeur si nous manquons de vigilance autour de ces questions serait que le travail des uns et des autres s'annule au détriment des personnes concernées par l'aide que nous devons leur apporter. Il est donc important que le moins de malentendus possibles ne s'installent.

Aujourd'hui tout doit aller vite, très vite, à la vitesse du « double clic », alors la question du temps peut et doit se poser.

Prendre le temps, laisser du temps pour mener à bien un projet, un changement c'est cet impératif qui permettra de donner plus de crédit et de chance à la concrétisation de nos objectifs.

Un projet bien défini élaboré dans la concertation en étant mieux compris peut éviter certains découragements de la part des professionnels en charge de son application et aussi moins de confusion pour les personnes en demande d'aide.

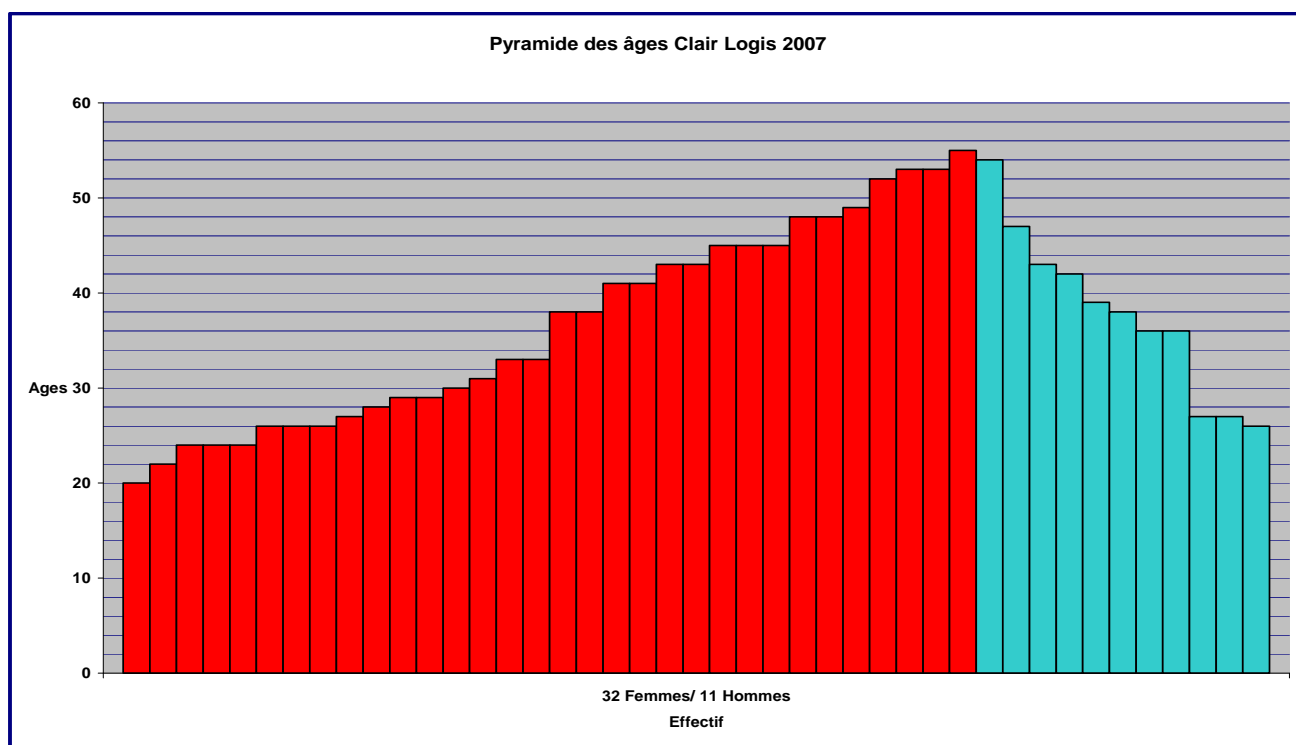
Dans la plupart des situations les collaborations se déroulent positivement et nous ne possédons que la qualité du travail accompli et la force de persuasion lorsqu'il y a désaccord sur un objectif de travail ; en fin de compte nous ne sommes pas décideur de l'accueil de l'enfant et de son orientation.

LES MOYENS

Le personnel.

L'équipe éducative a été stable au cours de l'année 2007. Les effets de cette stabilité se ressentent dans l'accompagnement des enfants, les relations avec les familles. L'accueil entraîne un véritable travail de restauration familiale rendu possible grâce à la cohérence de l'équipe éducative. Il existe une grande cohésion avec l'ensemble du personnel. Il y a eu quatre départs cette année (deux femmes et deux hommes) ce qui a permis d'embaucher une ancienne stagiaire et un moniteur éducateur qui a effectué un contrat de qualification dans l'établissement. Le Départ de Monsieur Afquir qui a pris un poste de direction a permis de procéder à une promotion interne.

Le pourcentage d'absentéisme pour l'année 2007 est de 2.42 %. Il est plus important que celui de 2006 (1.70%) car cette année une salariée a eu un accident d'ordre privé qui a entraîné 47 jours d'arrêt maladie. Sans cet arrêt le taux aurait été de 1.82%.

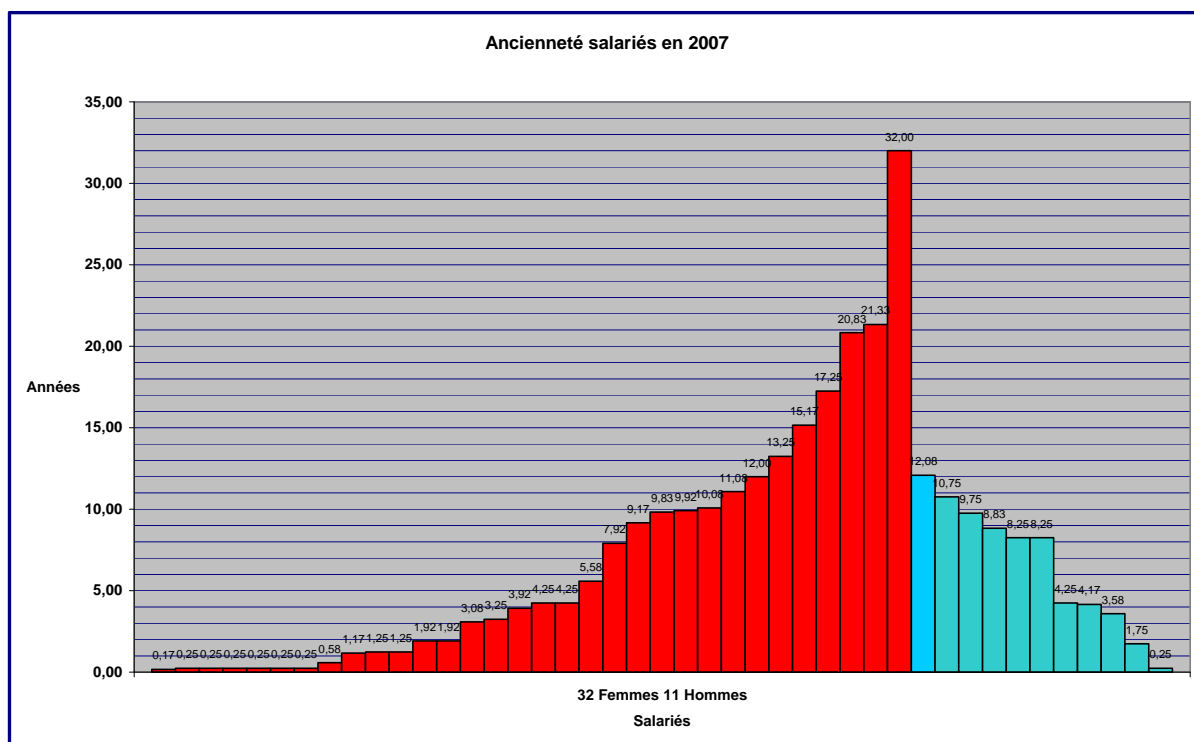


La formation.

L'effort a été poursuivi sur la formation des salariés. La formation permet d'enrichir le travail des équipes car elle apporte une meilleure connaissance des problèmes rencontrés par les enfants, et une prise de recul nécessaire à une sérénité dans le travail. De plus en plus les salariés s'engagent dans des formations qualifiantes. C'est à notre sens une bonne utilisation du plan de formation.

Session de formation 2007

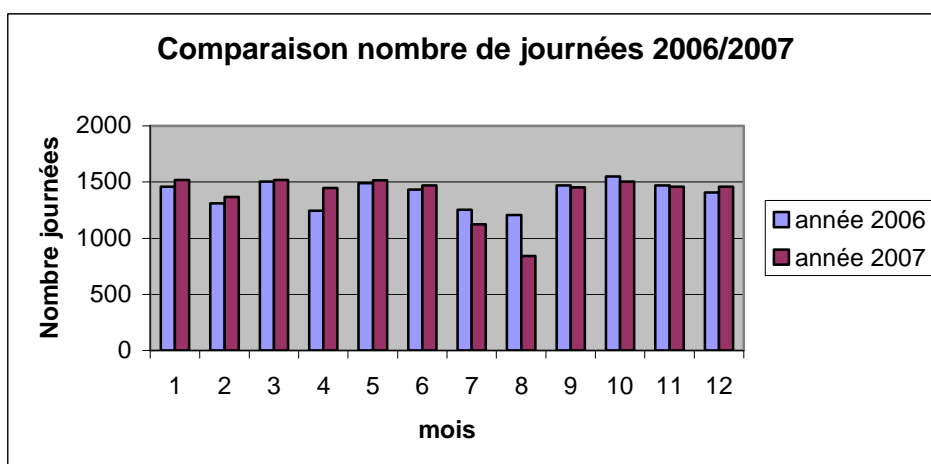
- ◆ Une éducatrice en Master 1 Management des établissements sociaux et médicaux socio.
- ◆ Une éducatrice en formation d'anglais
- ◆ Un éducateur en formation « les écrits professionnels ».
- ◆ La Psychologue : Sensibilisation à l'approche Systémique.
- ◆ Un éducateur en formation licence de management des établissements sociaux et médicaux sociaux

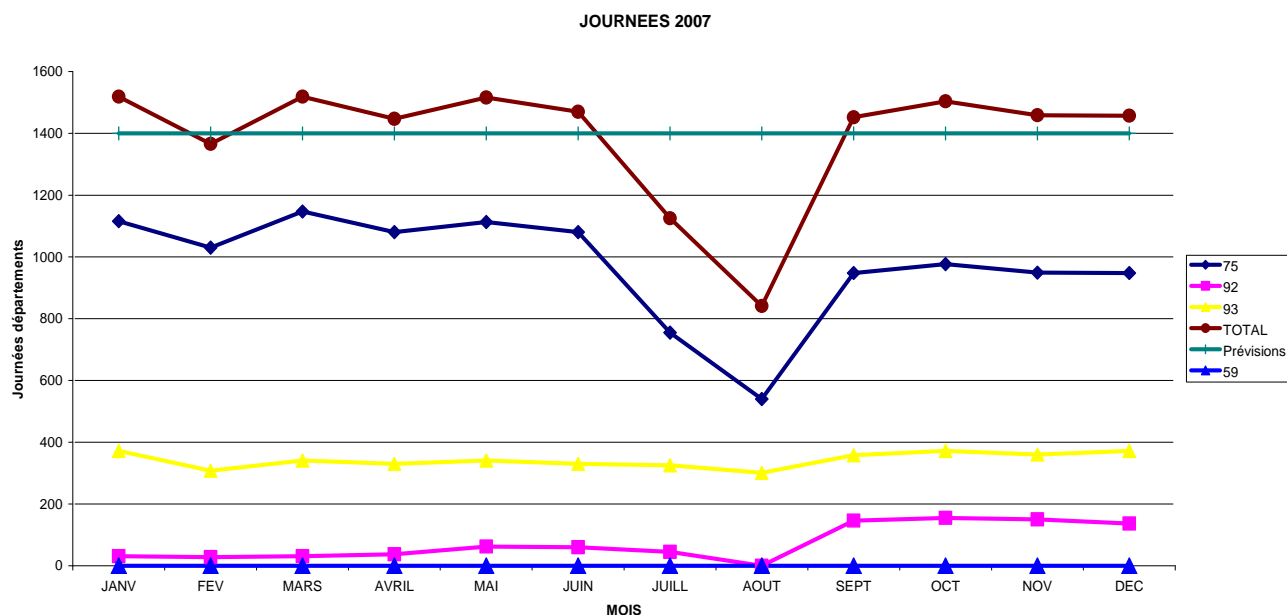


La gestion financière.

I – Nombre de journées

Le nombre de journées réalisées en 2007 est de 16 675. Il manque 125 journées pour atteindre le nombre de journées retenues au BP 2007 soit 16 800 journées





La comparaison entre 2006 et 2007 montre qu'il y a eu moins de journées facturées en 2007 pour la période de juillet et août

Enfants présents		2006	2007
Dernier jour juin		44	48
Dernier jour juillet		40	40
Dernier jour août		39	39

Ce n'est pas en raison de moins d'enfants présents au cours de cette période mais parce que les enfants présents ont été moins facturés pour cette période car en vacances dans leur milieu familial.

II- Explication groupe I : produits de la tarification

Le produit de la tarification pour l'année 2007 s'élève à 2 174 625.54 euros se décomposant comme suit

- ✚ 7 367 journées à 124.06 euros = 913 950.02 euros
- ✚ 9 308 journées à 135.44 euros = 1 260 675.52 euros

✚ Total 16 675 journées = 2 174 625.54 euros

III- Explication de l'excédent

Le compte administratif 2007 montre un excédent de 103 642 euros qui s'explique :

✚ par un total de 94 969.89 euros de charges non utilisées

Groupe I : - 2 751.78 euros

Groupe II : - 85 391.05 euros (voir ci-après tableau explicatif)

Groupe III : - 6 827.06 euro

✚ par 30.299.55 euros de produits en atténuation qui n'étaient pas prévus au BP 200

Dont le remboursement des salariés suite prud'homme

Dont la reprise de provision augmentation du point en 2006

Dont les bons d'achats de la fondation CARREFOUR pour l'informatique

Dont une subvention URIOPSS pour l'atelier « Animagie »

Dont des remboursements d' IJ prévoyance

Produits	BP 2007	CA 2007
Avantages en nature	11 800,00	10 471,50
Soins médicaux	1 200,00	1 400,78
Remboursement contrats aidés	20 320,00	15 828,21
Produits Financiers	0,00	239,84
Reprise Subvention investissement	17 786,00	17 785,50
Reprise provision augmentation point 2006	0,00	4 925,00
Reprise provision pour travaux	5 000,00	5 000,00
Indemnités Prévoyance	0,00	6 519,92
Subvention URIOPPS atelier Animagie	0,00	5 000,00
Bons Achats FONDATION CARREFOUR Matériel informatique	0,00	3 320,00
Remboursement salariés suite prud'homme	0,00	15 914,80
Total	56 106,00	86 405,55
Différence	30 299,55	

✚ par – 21 627.46 euros concernant l'impact de 125 journées en moins de réalisées

	BP 2007			CA2007		
	nombre jours	prix journée	facturation	nombre jours	prix journée	facturation
du 01/01 au 31/05	6 950	124,06	862 234,00	7 367	124,06	913 950,02
du 01/06 au 31/12	9 850	135,44	1 334 019,00	9 308	135,44	1 260 675,52
Totaux	16 800		2 196 253,00	16 675		2 174 625,54
Différence de facturation		-21 627,46				

IV- Explication groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Le montant total des dépenses du groupe II pour le CA 2007 s'élève à 1 490 841.95 euros. Il y a un écart de 85 391.05 euros par rapport au BP 2007 qui n'a pas été utilisé.

Cet écart s'explique pour 4 raisons principales :

- ✚ Les veilleurs de nuit qui étaient prévus au BP 2007 dès le 1^{er} janvier 2007 n'ont été recrutés qu'au 1^{er} septembre 2007 en raison de l'attente du décret d'application et de notre décision de mettre en place la nouvelle organisation avec la rentrée de septembre 2007
- ✚ L'arrêt en longue maladie d'un éducateur spécialisé de coefficient 586 en 2007. Ses salaires ont été remboursés par les indemnités de sécurité sociales et de prévoyance. Il a été remplacé par un moniteur éducateur en formation et ensuite par un éducateur spécialisé débutant dont les salaires ont eu un coût moins important que celui prévu dans le BP

- ✚ Par la démission de salariés prévus au BP en particulier d'un éducateur de jeunes enfants coefficient 493 (démission 12/2006) remplacé par un éducateur scolaire coefficient 407
- ✚ Par un taux de charges au CA 2007 (57.50%) de -1.34 % au taux de charges du BP 2007 (58,84%)

	ECART DEMISSION	ECART MALADIE	ECART VEILLEURS	AUTRES ECARTS	TOTAL
BRUTS	6 433,38	11 687,84	23 648,36	3 949,20	45 718,78
CHARGES 57,50 %	3 699,19	6 720,51	13 597,81	2 270,79	26 288,30
Total	10 132,57	18 408,35	37 246,17	6 219,99	72 007,08
Différence induite des charges par taux charges -1,34 % entre bp et ca					13 231,00
Total					85 238,07

Cet écart est constitué par la prévision des indemnités dimanche et jours fériés et des primes de transfert qui en fonction des années peut changer

CONCLUSION

Bonne année 2008 à vos souris : le site Internet de l'établissement est toujours aussi vivant et s'est enrichi de jour en jour d'écrit professionnel. www.clair-logis.org